



Avis aux exportateurs des déchets papiers

*_*_*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, il est porté à la connaissance des exportateurs que le Ministère va procéder la répartition d'un contingent d'exportation de **3000 tonnes** de déchets papiers duplex et **2000 tonnes** de déchets de livres scolaire (Malzama).

Les exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts de ce contingent, doivent adresser leurs demandes, au plus tard le **22 octobre 2020 à 16h30**, par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma.

Les dossiers de demande doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau récapitulatif la quantité demandée à l'exportation des déchets papiers duplex et/ou des déchets de livres scolaire (Malzama), pour l'année 2020 conformément au modèle **en annexe 1** ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets papier duplex et ou malzama, objet de la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2016-2017-2018, conformément au modèle en **annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2019 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

A noter que :

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
 - manque de pièces exigées ; ou
 - dépôt au-delà de la date limite.
2. **les quotes-parts octroyés doivent être exportés au plus tard le 31 décembre 2020 ;**
3. les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique.



ANNEXE 1

LA QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS PAPIERS DUPLEX ET/OU DECHETS DE LIVRE
SCOLAIRE « MALZAMA »

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 2

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES

DESIGNATION DU PRODUIT :

NOMENCLATURE DOUANIERE :

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2016							
	TOTAL 2016						
2017							
	TOTAL 2017						
2018							
	TOTAL 2018						

Pièces justificatives à joindre : copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ; Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 3

COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :.....

Fonction :.....

N° de tél Fixe :.....

N° de tél Portable :.....

N° de Fax :.....

Adresse e-mail :.....



Signature et Cachet de l'exportateur